



BERNEVILLE

Pour vous, avec vous!

SOMMAIRE

Page 1

Le mot du Maire
Article à la une

Page 2

Actualités

Page 3

Finances Communales

Page 4

Budget 2021 et Travaux

Page 5

Travaux

Page 6

Vie associative
État civil - Calendrier
Environnement



Le mot du Maire

Chères Bernevilloises, chers Bernevillois,

Le 25 février dernier, les élus ont approuvé les comptes de l'année 2020 et voté le budget 2021. Moments forts dans la vie municipale, car ils matérialisent nos engagements : amélioration du cadre de vie, sécurité routière, travaux de lutte contre l'érosion des sols,... Ce sont 1.000.000 € d'investissements qui sont planifiés pour 2021 et 2022, dont 600.000 € subventionnés ou en cours de l'être. Il nous faut faire preuve d'une grande prudence dans notre gestion pour limiter les dépenses de fonctionnement et ainsi conserver une capacité d'autofinancement (différence entre recettes et dépenses) permettant la réalisation de ces projets.

D'ailleurs, petit à petit, nous nous retrouvons toutes et tous le plaisir de retisser nos relations sociales. L'investissement dans le préau a permis la mise en place de notre marché communal, il matérialise notre souhait de dynamiser notre commune. Début juin, nous avons été l'une des premières villes du Pas-de-Calais à tenter un rassemblement convivial avec le marché gourmand, nous permettant de nous retrouver entre amis, entre voisins. Vous êtes nombreux à nous demander s'il sera reconduit... l'idée étant de confier son « organisation », mensuellement, tour à tour à une de nos associations... avis aux volontaires 😊

Julien BELLENGIER

Article à la une: le City Stade

Pour tout vous avouer, en début de mandat, nous n'avions pas programmé de lancer aussi rapidement ce chantier. Pour autant, les subventions octroyées par le Département et la Région nous permettaient de réduire le reste à charge pour la commune de 80 %. Une occasion à ne pas louper au regard des élections départementales et régionales qui remettent potentiellement en cause ces subventions. Ainsi, par deux fois nous avons réuni les jeunes pour leur laisser choisir les équipements et les couleurs... Le city stade est ouvert au public depuis le 30 juin. Nous prévoyons une inauguration pour le samedi de ducasse... Réservez votre samedi après-midi : il se pourrait que nos associations nous préparent quelques activités bien sympathiques...



Coût : 73.040,20 € HT - Subvention : 36.520 € de la Région et 21.912 € du Département - Reste à charge commune de 14.608,20 € (soit 20%)

Un marché qui se pérennise

Le mois de Mai a été marqué par le lancement du premier marché de notre commune. Ce dernier a accueilli, dans un premier temps, Gaëtan le Maraicher, Ludovic le crémier et Yves le boucher.

Christophe, vous propose sa bière fraîchement brassée par ses soins, aux odeurs maltées et parfois chocolatées. Le confiseur Laurent saura ravir les papilles des plus gourmands et Sandrine vous fera découvrir les fromages de tout le pays. Pour les plus coquettes, Florian saura leur proposer des sacs à mains et quelques bijoux fantaisies.

Et dernièrement, le marché s'est étoffé avec Charlotte et son camion Chavrac qui fourmille d'épices, de thé et de fruits secs.

Ce marché sent bon la convivialité et le bon esprit que nous connaissons bien dans notre commune. Vous avez pu le constater lors du marché Gourmand du 11 juin où il faisait bon vivre entouré de ses amis, de ses voisins et de ses commerçants.



Chemin de Dainville

Depuis bientôt un an et demi la commune de Dainville a fait le choix de rouvrir à la circulation le chemin entre nos communes les dimanche et jours fériés. Cela occasionne quelques désagréments car, réglementairement, de notre côté le chemin reste fermé... Afin de permettre des balades en toute sécurité, le conseil Municipal a pris attache de la commune de Dainville pour envisager une nouvelle fermeture de leur côté. Les discussions sont en cours...

Lutte contre le bruit

Le bruit est considéré comme l'une des nuisances les plus gênantes. Celles-ci sont souvent synonymes de stress, notamment lorsque le voisin commence à tondre alors que l'on s'apprête à passer à table sur la terrasse... Nous sommes régulièrement interpellés pour des soucis de bruits de voisinage et jusqu'à présent aucun arrêté ne réglementait les horaires sur Berneville. Lors du conseil municipal du 15 juin, les élus ont décidé d'un cadre permettant de concilier les besoins des uns et le souhait de tranquillité des autres.

Ainsi à compter du 1^{er} juillet, les travaux bruyants (bricolage, jardinage...) seront autorisés du lundi au vendredi de 7h à 19h, le samedi de 8h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Aménagements rue de Beaumetz

Lors du conseil municipal du 15 juin, les élus ont délibéré pour lancer l'appel d'offre relatif au réaménagement de la rue de Beaumetz : sécurisation de l'accès à l'école, création d'un parking, matérialisation du cheminement piéton et du stationnement, enfouissement des réseaux...

Les travaux se dérouleront en deux temps : une première tranche à la rentrée (enfouissement des réseaux et aménagement autour de l'école) puis une seconde courant 2022 pour l'aménagement du reste de la rue de Beaumetz.

Les travaux sont estimés à 750.000 €HT (dans l'attente du résultat de l'appel d'offre) pour 380.000 € de subventions.

Une communication spécifique aura lieu concernant les dates de travaux, l'accès à l'école, les bus...

Assainissement

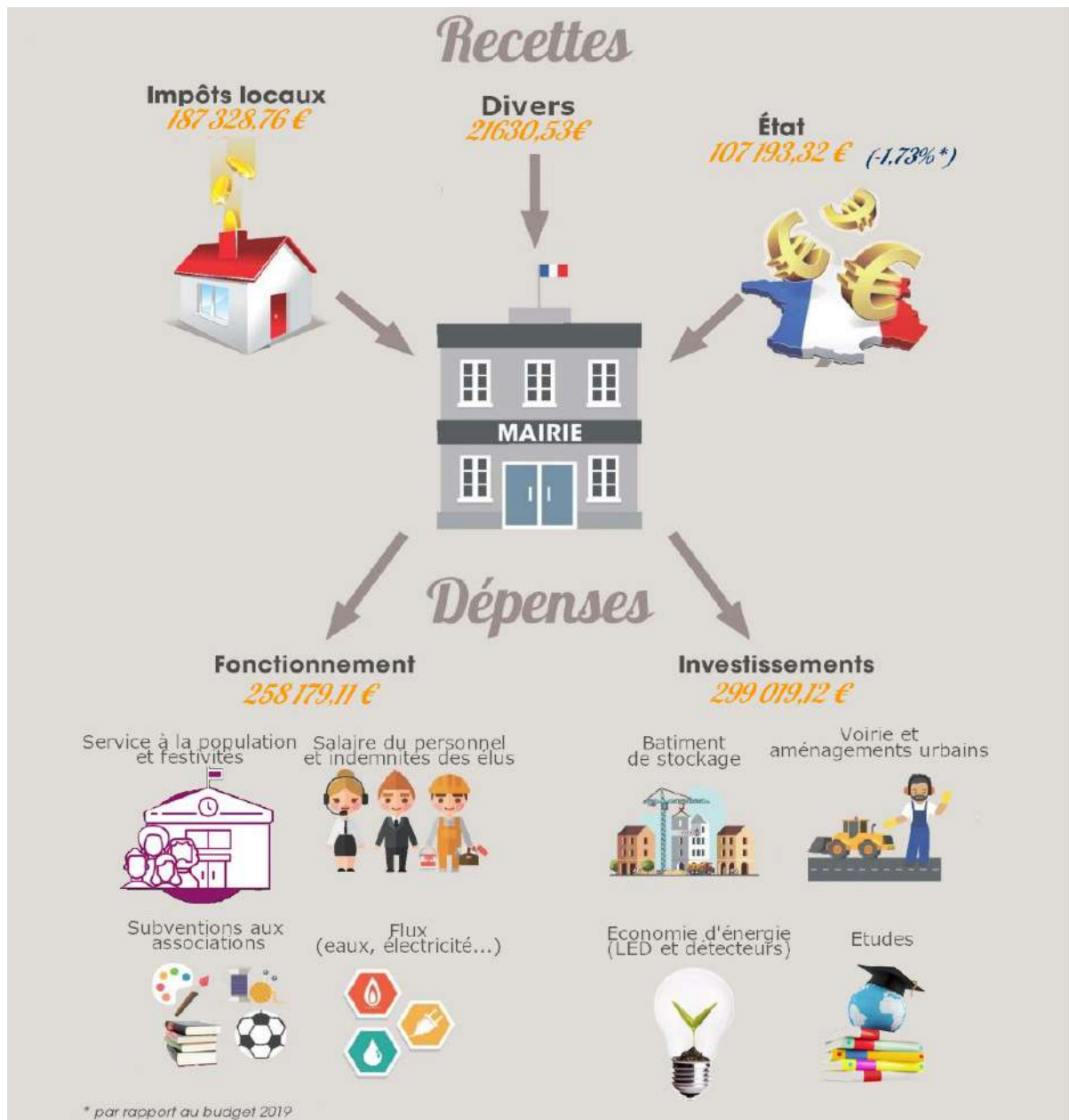
Noréade nous a communiqué les dates prévisionnelles d'études et de travaux pour les prochaines phases d'assainissement :

- Rues de l'Eglise, de l'Abbaye, de Warlus, de Saint Omer et impasse des Tourelles :
 - Etudes: Fin d'année 2021
 - Travaux : 2^{ème} semestre 2022
- Rue le Chauchoy, chemin de la Couture, rue de Simencourt :
 - Etudes : fin d'année 2023
 - Travaux : en 2024 à préciser



2020 – Compte administratif

Le 25 février dernier, le conseil municipal a approuvé le compte administratif (bilan financier) 2020. Que retenir de cette année, complexifiée par la crise sanitaire ?



Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 14.000€ sur 1 an. Elles sont essentiellement dues aux charges de personnels (poste de cantine-garderie et en renfort à l'école) et charges diverses (revalorisation réglementaire des indemnités, réfection du mur de l'église et contribution à l'intercommunalité pour les charges liées à l'instruction des demandes d'urbanisme).

A contrario, les dépenses générales ont baissé de 8.000€, en partie dues à l'effort de suivi des consommations énergétiques, à une renégociation de plusieurs contrats et à un renforcement des travaux en régie (réalisé par nos employés communaux et/ou les élus).

Les dépenses d'investissement bondissent de 260.000€ par rapport à 2019, elles sont dues à la construction du nouveau bâtiment de stockage communal initiée avec le précédent conseil municipal. Le reste se répartit essentiellement entre quelques travaux de voirie (30.000€), des études (5.000€) et le remplacement de nombreux équipements d'éclairage par de la LED sur détection de présence (2.000€).

Les recettes

Elles sont de trois types : impôts locaux, dotations de l'État et revenus divers (entre autres : location de salle et revenus des logements communaux, en baisse de 7.000€ par rapport à 2019, dû à la crise sanitaire).



2021 – Une évolution des impôts nécessaire

Depuis 18 ans ceux-ci n'avaient pas augmenté alors que dans le même temps les dépenses obligatoires l'ont été. Sur la dernière décennie l'impact est de plus de 70.000€ (+27 % pour l'électricité, +79 % pour le chauffage de l'école, +7 % pour l'eau). Pour autant, les dotations de l'État n'ont pas suivi la même dynamique bien au contraire, elles ont baissé de 9 % quand on les rapporte au nombre d'habitants.

Malgré une maîtrise rigoureuse des dépenses (pas un marché de travaux n'est lancé sans que la solution d'une réalisation en régie ne soit étudiée ou le marché mis en concurrence), force est de constater que petit à petit celles-ci grèvent le budget communal.

C'est lors de ce type de décision que nous, élus, mesurons la responsabilité que vous nous avez confié : gérer de manière responsable notre commune.

Comprendre le budget

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune. Il est voté tous les ans par le conseil municipal pour l'année suivante, toujours en équilibre, réel et juste.

En cours d'année, des décisions modificatives permettent d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

Le budget comporte 2 sections : fonctionnement et investissement, elles-mêmes composées de deux parties : dépenses et recettes.

- la **section de fonctionnement** regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : charges à caractère général (énergie, entretien, réparation, fourniture...), subventions aux associations, masse salariale... ainsi que les recettes (impôts, dotations, locations, restauration scolaire).
- la **section d'investissement** regroupe les dépenses d'équipement (voirie, bâtiments, informatique...) ainsi certaines recettes. L'autofinancement qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement permet de compléter ces recettes. L'équilibre budgétaire final se traduit par un volume d'emprunts nouveaux couvrant le besoin de financement restant.

La simplicité serait de ne pas toucher aux taux des impôts, mais cela ne résoudrait pas la situation, ne faisant que la repousser à plus tard !

Ainsi, en prenant appui sur la moyenne des communes de l'intercommunalité, nous avons décidé d'une hausse de la taxe foncière en la portant à 11,99 % pour le bâti et à 40,60 % pour le non bâti.

Cette hausse représentera en moyenne 9€ de plus par foyer pour la partie communale (hors revalorisation des bases par l'État que la commune ne maîtrise pas).

À noter que la loi prévoit le transfert du taux de la part départementale vers le taux communal, passant ainsi le taux communal à 34,25 %, ce transfert est neutre pour les finances des ménages.



Travaux

Curage du fossé...

Après les 50m³ de boues extraits du fossé rue le Chauchoy et rue de Rivière, l'entreprise LDA a terminé le curage sous le stade en mai dernier : 60m³ ont à nouveau été retirés. Nous vous demandons désormais de ne plus jeter vos déchets, notamment de tonte, dans le fossé. À défaut, le retrait pourrait vous être facturé.

Coût : 7200€HT

Isolation Acoustique

Suite aux études réalisées l'année dernière, une première phase de travaux a été réalisée lors des vacances d'avril par notre employé communal et le 1^{er} adjoint : 13m² de panneaux ont été apposés pour réduire les phénomènes de réverbération.



Coût : 1280€HT.



Isolation de nos bâtiments

Profitant des Certificats d'Économies d'Énergies «CEE» nous avons fait isoler gratuitement par l'entreprise Lowcalbat, les combles de plusieurs bâtiments communaux : école, vestiaires du foot et nos 3 logements communaux, soit 350m² isolés avec 30 cm de laine de roche. Une bonne nouvelle pour nos futures factures d'électricité !



Coût : 5800HT. 5800€ de subvention CEE.

Lutte contre le ruissellement

Les rues le chauchoy et de Beaumetz sont régulièrement impactées par des coulées de boue. Les premiers travaux ont eu lieu après les inondations de 1981 et 1987 sur la voirie et le réseau d'eau pluvial.

Il s'agit d'un sujet pris en main dès le début de notre mandat. En concertation avec la profession agricole, nous avons renforcé les avaloirs chemin de la couture. Cette année, sur les conseils de la chambre d'agriculture, les élus et conjoints d'élus ont réalisé une fascine de 36 m en bordure de champs : il s'agit de branches de saules disposées à l'horizontal, maintenues par 100 pieux, qui permettent de freiner le ruissellement.

Dans le champ, nous avons fait appel au Lycée Agricole de Tilloy pour un chantier école : 1300 pieds de miscanthus ont été plantés sur 230m². D'ici 2 à 3 ans, ils devraient retenir une majorité des limons. Au regard, du dernier orage, nous avons convenu avec la profession agricole d'envisager des travaux complémentaires pour tenter de limiter autant que de possible ce phénomène de ruissellement.



Coût : 1.800€HT pour la Fascine pris en charge par la commune – 550€TTC pour les plants pris en charge par les agriculteurs.

Une nouvelle salle de réunion

Pendant la période hivernale, la salle de l'étage de la mairie a été transformée en salle de réunion. Ces travaux ont été entièrement réalisés en régie : notre employé communal a vidé la salle, détapissé et enduits les murs. Avec le 1er adjoint, ils les ont repeints et installé de nouveaux radiateurs. Cette salle est à disposition des associations communales pour leur réunion. Le Maire a profité de ces travaux pour moderniser, également en régie, le réseau informatique des bâtiments communaux (câblage, serveur de stockage et sauvegarde, ponts wifi et passage à la fibre). Cette mise en réseau a permis de diminuer de 3 à 1 abonnement internet pour la mairie, la cantine-garderie et l'école... une économie d'environ 1900€ à l'année.



Coût rénovation : 520€HT – Coût de la modernisation du réseau informatique : 902€HT

Bâtiment de stockage communal

Le nouveau bâtiment, d'une surface de 240m² a été livré mi-janvier. Les élèves du Lycée le Caron ont ensuite pris le relais pour construire une mezzanine de 60m² permettant de stocker le matériel de plusieurs associations. Une seconde équipe de lycéens a ensuite réalisé une pièce pour l'employé communal. L'intervention du lycée dans le cadre d'un chantier école nous a permis de diviser par 3 le coût de ces travaux.

Cette construction nous permet de quitter l'ancien local à côté de la cantine garderie : vétuste – dangereux, il n'était plus aux normes actuelles et ne permettait pas de stocker de manière fonctionnelle notre matériel.

Coût : 310.393€HT. Subventions : 32.636€ du Conseil Départemental, 20.000€ de l'intercommunalité et 79.855€ de l'Etat. Reste à charge commune : 177.902,50€.



Actualité associative : l'Association Sportive

L'Association Sportive de football de Berneville recherche des personnes motivées pour s'engager en tant que dirigeant ou joueur (seniors, jeunes...). Le club œuvre depuis plusieurs années en faisant découvrir le foot aux jeunes Bernevillois et à tous les jeunes souhaitant pratiquer ce sport. Nous comptons sur vous et sur votre aide pour soutenir ce club qui fait vivre notre village le mercredi après-midi et les week-ends. N'hésitez pas à contacter Benoît Lassal (Président : 06/84/59/16/27) ou Mickael Bonnel (Trésorier : 06/03/28/63/80) ou d'aller les voir lors des entraînements le mardi, jeudi et vendredi de 19h à 21h ou le dimanche matin (vétérans) et après-midi (seniors) lors les matchs.



Le président
Benoit LASSAL

Etat civil

Naissance



Décès

M. Jean-Claude FIRMAIN, 75 ans



Mariage

M^{me} Sabrina DASILVA & M. Samuel BRIAND



A vos agendas



Vendredi 3 septembre : Course cyclise « A travers les Hauts de France ». Passage caravane publicitaire à 14h15 et coureurs à 15h15.

Weekend du 4 septembre : Ducasse (concours de pétanque, tir à la carabine, inauguration du city stade, repas dansant, apéritif qu'on sert).

Vendredi 24 septembre : Fete des voisins

Samedi 25 septembre : Balade canine

Repas des aînés (CCAS) : 20 novembre

Spectacle de Noël : 19 décembre

* sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire

Environnement

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un **principe général d'interdiction** fixé par le Code de l'Environnement et le Règlement Sanitaire Départemental, qui prévoit que le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... est interdit, la solution étant la collecte en déchetterie ou le compostage.

Le brûlage est par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion. Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de poussières que 18.400 km parcourus par une voiture essence récente.

Deux solutions à votre disposition :

- La déchetterie de rivière est ouverte les :
Lundi, mercredi et samedi de 09:00 à 12:30 et de 13:30 à 18:30. Le dimanche de 09:00 à 13:00.
- La déchetterie de Dainville est ouverte :
Du lundi au samedi de 09:00 à 12:30 et de 13:30 à 18:30. Le dimanche de 09:00 à 13:00.

